

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20141117-DEL127-14-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

DELIBERATION N° DEL127-14

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et MM. R. BAH,
P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY, H. EL GARÈS, J. FABBRO,
J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M^{me} Alberte BONNIN-DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

Mme Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Reversement de la subvention de la Fédération Française
de Football à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).**

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Bureau exécutif de la Ligue de Football Amateur, après avoir reçu un avis favorable de la Ligue Rhône-Alpes de Football et après examen par la Commission Fédérale du Fonds d'Aide au Football Amateur, a décidé d'accorder à la commune, une subvention d'un montant de 15 000 € pour les travaux relatifs à la création et à l'aménagement de la salle pour le club de football à la Plaine des sports.

Afin de permettre les aménagements intérieurs de cette salle, il est proposé au conseil municipal de reverser cette subvention à l'O.M.S. qui procédera au suivi de ces aménagements.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de reverser à l'O.M.S. la subvention d'un montant de 15 000 € accordée par la Fédération Française de Football afin de permettre l'aménagement intérieur du local,
- de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 13 du budget 2014.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI